



## Animateur ATA impayé depuis 2 mois et sans contrat

-----  
Par Stephane

Bonjour à tous et à toutes,

Tout d'abord je vous remercie par avance pour le travail que vous effectuez sur ce site que je viens de découvrir. Nul n'est censé ignorer la loi mais je trouve difficile de s'orienter clairement (même si légifrance est relativement bien construit) dans les différents articles et qu'on peut facilement se sentir largué quand on est isolé, donc sincèrement merci pour votre travail.

Pour en venir à ma situation, comme mentionné dans le titre, je travaille depuis 2 mois maintenant comme animateur ATA auprès d'une école. Je n'ai pas signé d'arrêt (j'ai cru comprendre dans mes recherches qu'on ne signait pas de contrat mais un arrêt dans ce travail).

Je pouvais comprendre le 1er mois sans paye car je n'avais pas tout les documents à fournir pour remplir mon dossier, mais je l'ai donné à mon responsable en temps et en heure pour pouvoir être payé le 2ème mois mais mon responsable l'a apparemment remis en retard à l'administration qui me dit qu'informatiquement c'est impossible pour eux de me payer avant le 22 décembre.

Le fait de n'avoir aucunes preuves que je travail m'inquiète un peu également. Et je me demande si ils ne sont pas dans l'illégalité à me faire travailler sans contrat ou arrêt.

Je me demande donc quels recours j'ai pour les inciter à prendre ma situation en considération et me payer pour le travail que j'ai effectué chez eux.

Un grand merci et désolé si mon texte est un peu long.